



Commune de Kœnigsmacker

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 08 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le 08 avril à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie de Kœnigsmacker, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. ZENNER Pierre, Maire en exercice.

Convocation transmise le 31 mars 2021, affichée, comportant l'ordre du jour suivant :

- 1 *Approbation du PV de la séance du 21 janvier 2021*
- 2 *Vote des taux d'imposition 2021*
- 3 *Budget principal – vote du compte administratif 2020*
- 4 *Budget principal – approbation du compte de gestion de l'exercice 2020*
- 5 *Budget principal – affectation du résultat 2020*
- 6 *Budget principal – vote du budget primitif 2021*
- 7 *Budget annexe résidence de la menuiserie – vote du compte administratif 2020*
- 8 *Budget annexe résidence de la menuiserie – approbation du compte de gestion de l'exercice 2020*
- 9 *Budget annexe résidence de la menuiserie – affectation du résultat 2020*
- 10 *Budget annexe résidence de la menuiserie – vote du budget primitif 2021*
- 11 *Budget annexe lotissement du Blosberger – vote du compte administratif 2020*
- 12 *Budget annexe lotissement du Blosberger – approbation du compte de gestion de l'exercice 2020*
- 13 *Budget annexe lotissement du Blosberger – affectation du résultat 2020*
- 14 *Budget annexe lotissement du Blosberger – vote du budget primitif 2021*
- 15 *Subventions 2021 – aides aux associations locales*
- 16 *Travaux sylvicoles 2021*
- 17 *Indemnité d'éviction – KINTZINGER Jean-François*
- 18 *Convention entre la Commune de Kœnigsmacker et ENEDIS pour la mise en peinture des transformateurs de rues.*
- 19 *Convention entre la Commune de Kœnigsmacker et ORANGE pour la mise en peinture des armoires de rue*
- 20 *Défense extérieure contre l'incendie (DECI) – contrôle des poteaux et bouches d'incendie*
- 21 *Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle CAUE*
- 22 *CCAM : adoption du rapport de la CLECT – retour de compétence « aménagement des usoirs » et son impact sur les Attributions de Compensations des communes concernées*
- 23 *Transmission du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2019*
- 24 *Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations permanentes*
- 25 *Communication*

- ✓ Membres en exercice : 19
- ✓ Membres présents : 18
- ✓ Membres votants : 19
- ✓ Quorum : 07

Membres du Conseil Municipal présents :

- Mesdames VAZ Natacha, BRILI Catherine, HEGUE Rose-Marie, TONIN Magaly, NEY Chantal, POIRSON Marie-Christine, JACQUET Stéphanie, ROESSLINGER Aurore, VIDONI Angélique.
- Messieurs ZENNER Pierre, STANEK Philippe, BURY Daniel, CITTON Christophe, MOSCATO Nicolas, WEBER Fabrice, EVEN Philippe, SALMON Jean-Claude.

Absents excusés : M. SPET Arnaud donne procuration à Mme VAZ Natacha.
M. BOMBARDIER Franck donne procuration à Mme TONIN Magaly jusqu'au point n°5,

Participait en outre : Mme STEINMETZ Séverine, Secrétaire Générale.

- ✓ Le quorum étant atteint, M. ZENNER ouvre la séance.
- ✓ M. EVEN Philippe est élu secrétaire de séance, à l'unanimité, par les membres du Conseil, conformément aux dispositions de l'article L 2121-5 du CGCT.
- ✓ Avant d'aborder la séance, M. ZENNER demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour le point n°24 « **Cession de terrains – section 50 parcelles 279 et 289** »

Considérant que la proposition de Monsieur le Maire n'est pas de nature à altérer le débat et après en avoir délibéré par vote à main levée, des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'ajout du point n°24.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2021.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2021, une délibération fixant les taux d'imposition 2021 a été adoptée.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du financement des collectivités locales, les services fiscaux nous ont informé début mars que des modifications substantielles ont été apportées dans le calcul des bases prévisionnelles et des taux de fiscalité directe locale. Ainsi toutes les délibérations prises avant cette date sont caduques et il convient de reprendre une délibération.

La réforme de la taxe d'habitation portée par le gouvernement doit permettre de renforcer le pouvoir d'achat des Français. Parce que sa suppression représente une perte de recettes pour les collectivités territoriales, l'Etat s'est engagé à les compenser intégralement.

En compensation de la perte de la taxe d'habitation, la commune va percevoir la taxe foncière départementale. Un coefficient correcteur est appliqué pour que le montant de la taxe foncière départementale soit équivalent au montant perdu de la taxe d'habitation (sur la base du taux votée en 2017, soit 6,90 %).

Monsieur Le Maire propose d'élaborer le budget primitif 2021 sur la base des taux d'imposition 2020 majorés de 1,5 % (majoration voté lors de la séance du Conseil Municipal du 21/01/2021) :

Taux 2020 :

- Foncier bâti communal : 9,20 %
- Foncier bâti départemental : 14,26 %
- Foncier non bâti communal : 41,31 %

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **FIXE** les taux d'imposition 2021 comme suit :

- o Foncier bâti : 23,81 %
- o Foncier non bâti : 41,93 %

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Ordre du jour n° 3

BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

D : 14/2021

Le compte administratif est le document qui permet d'apprécier la situation financière exacte du budget principal, sur les bases des comptes arrêtés au 31 décembre de l'exercice concerné.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil, le détail du Compte Administratif 2020, conforme au compte de gestion de Mme CHALI, Trésorière Principale de Thionville.

Le compte Administratif 2020 fait apparaître les résultats suivants :

➤ Section de fonctionnement :

Budget Principal - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	CA 2020	RECETTES	CA 2020
011 Charges à caractère général	298 601,15 €	013 Atténuations de charges	7 002,52 €
012 Charges de personnel	285 220,31 €	70 Produits des services	55 293,48 €
014 Atténuations de produits	2 385,00 €	73 Impôts et taxes	842 144,46 €
65 Autres charges de gestion	325 021,07 €	74 Dotations et participations	229 118,69 €
66 Charges financières	10 771,28 €	75 Autres produits de gestion	151 201,76 €
67 Charges exceptionnelles		76 Produits financiers	0,13 €
68 Dotations aux provisions	- €	77 Produits exceptionnels	1 424,97 €
022 Dépenses imprévues	- €	78 Reprise sur amort et provisions	- €
023 Virement section investissement	- €		
042 Opérations d'ordre	27 560,00 €	042 Opérations d'ordre	- €
002 Déficits année antérieure	- €	002 Excédents Année antérieure	- €
	949 558,81 €		1 286 186,01 €
Résultat de fonctionnement 2020 (Excédentaire)		336 627,20 €	

➤ Section d'investissement :

Budget Principal - SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES		CA 2020	RECETTES	CA 2020
20 Immobilisations incorporelles		3 858,84 €	13 Subventions d'investissement	50 240,76 €
204 Subventions équipement versées		25 000,00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	190 000,00 €
21 Immobilisations corporelles		257 633,26 €	20 Immobilisations incorporelles	- €
22 Immobilisations reçues en affectation		- €	204 Subventions équipement versées	- €
23 Immobilisations en cours		293 415,18 €	21 Immobilisations corporelles	- €
10 Dotations Fonds divers Réserves		- €	22 Immobilisations reçues en affectation	- €
13 Subventions d'investissement		- €	23 Immobilisations en cours	- €
16 Emprunts et dettes assimilées		100 956,77 €	10 Dotations Fonds divers Réserves	424 777,88 €
18 Compte de liaison		- €	165 Dépôts et cautionnements reçues	1 981,50 €
26 Participations et créances rattachées		- €	18 Compte de liaison	- €
27 Autres immos financières		- €	26 Participations et créances rattachées	- €
020 Dépenses imprévues		- €	27 Autres immos financières	- €
			024 Produits des cessions	- €
			021 Virement section fonctionnement	- €
040/041 Opérations d'ordre		- €	040/041 Opérations d'ordre	27 560,00 €
458101 Opération pour compte de tiers		24 296,10 €	458201 Opération pour compte de tiers	24 296,10 €
001 Déficit année antérieure		187 231,76 €	001 Excédents Année antérieure	- €
		892 391,91 €		718 856,24 €

Résultat d'Investissement 2020 (Déficiaire)	-173 535,67 €
---	---------------

➤ Résultat Net de clôture 2020 :

RESULTAT DE CLÔTURE 2020	Excédentaire
	163 091,53 €

Sous la présidence de M. EVEN Philippe, 1^{er} Adjoint au Maire, après examen du compte administratif de l'exercice 2020, et après s'être fait présenter les registres de comptabilité, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2020, établi en concordance avec le compte de gestion du Trésor Public.

Votants : 18	
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020

D : 15/2021

Après lecture du Compte Administratif de l'exercice 2020, Monsieur le Maire soumet au Conseil, le Compte de Gestion du « Budget principal », pour l'exercice 2020, présenté par Mme CHALI, Trésorière Principale de Thionville.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la concordance entre les deux documents,
- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2020 dressé par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2020

D : 16/2021

Monsieur le Maire rappelle que la mise en œuvre de l'instruction comptable M14, contraint les collectivités locales à se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice qui s'achève, avant la reprise de celui-ci dans le Budget Primitif de l'exercice suivant.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 MAIRIE

RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT		RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses Réelles 2020	949 558,81 €	Dépenses Réelles 2020	705 160,15 €
Recettes Réelles 2020	1 286 186,01 €	Recettes Réelles 2020	718 856,24 €
Excédent réel 2020	336 627,20 €	Excédent réel 2020	13 696,09 €
Excédent 2019 reporté :		Excédent 2019 reporté :	- 187 231,76 €
Résultat cumulé 2020	336 627,20 €	Résultat cumulé 2020	-173 535,67 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	
↳ A L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (report au compte de recette - section investissement - article 1068)	336 627,20 €
↳ A L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (report nouveau créditeur - article 002 – en recette)	
↳ AU DEFICIT D' INVESTISSEMENT REPORTE (report nouveau - article 001 – en dépense)	-173 535,67 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'affectation du résultat 2020 de la commune, tel que présenté ci-dessus.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Ordre du jour n° 6

BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

D : 17/2021

Le Budget Primitif 2021 a été établi :

☞ Le budget est voté par nature au niveau des chapitres et s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 755 361,67 €.

☞ En reportant les résultats 2020 :

- Excédent de fonctionnement 2020 reporté : 0 € (Art 002- Recette)
- Déficit d'investissement 2020 reporté : 173 535,67 € (Art 001 – Dépense)
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 336 627,20 € (Art 1068 - Recette)

☞ La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 1 396 726,00 € en tenant compte d'un virement à la section d'investissement (art 023) d'un montant de 21 684,00 € (*autofinancement*)

Budget Principal - SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	Pour mémoire BP 2020	BP 2021	RECETTES	Pour mémoire BP 2020	BP 2021
011 Charges à caractère général	437 565,00 €	460 065,00 €	013 Atténuations de charges	500,00 €	5 500,00 €
012 Charges de personnel	350 200,00 €	380 200,00 €	70 Produits des services	50 205,00 €	157 625,00 €
014 Atténuations de produits	4 000,00 €	4 200,00 €	73 Impôts et taxes	816 841,00 €	808 645,00 €
65 Autres charges de gestion	381 500,00 €	463 000,00 €	74 Dotations et participations	220 117,00 €	249 756,00 €
66 Charges financières	16 600,00 €	21 600,00 €	75 Autres produits de gestion	162 100,00 €	170 200,00 €
67 Charges exceptionnelles	3 000,00 €	7 000,00 €	76 Produits financiers	- €	
68 Dotations aux provisions	- €		77 Produits exceptionnels	- €	5 000,00 €
022 Dépenses imprévues	10 000,00 €	10 000,00 €	78 Reprise sur amort et provisions	- €	
023 Virement section investissement	19 338,00 €	21 684,00 €			
042/043 Opérations d'ordre	27 560,00 €	28 977,00 €	042/043 Opérations d'ordre	- €	
002 Déficits année antérieure	- €		002 Excédents Année antérieure	- €	
	1 249 763,00 €	1 396 726,00 €		1 249 763,00 €	1 396 726,00 €

☞ La section d'investissement s'équilibre à la somme de 2 358 635,67 €

Budget Principal - SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES	Pour mémoire BP 2020	BP 2021	RECETTES	Pour mémoire BP 2020	BP 2021
20 Immobilisations incorporelles	20 000,00 €	55 000,00 €	13 Subventions d'investissement	457 994,00 €	1 255 891,24 €
204 Subventions équipement versées	25 000,00 €	25 000,00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	908 344,00 €	579 456,23 €
21 Immobilisations corporelles	264 350,00 €	823 100,00 €	20 Immobilisations incorporelles	- €	- €
22 Immobilisations reçues en affectation	- €	- €	204 Subventions équipement versées	- €	- €
23 Immobilisations en cours	1 196 000,00 €	1 100 000,00 €	21 Immobilisations corporelles	- €	- €
10 Dotations Fonds divers Réserves	- €	- €	22 Immobilisations reçues en affectation	- €	- €
13 Subventions d'investissement	- €	- €	23 Immobilisations en cours	- €	- €
16 Remboursement d'emprunts	127 001,12 €	172 000,00 €	10 Dotations Fonds divers Réserves	400 346,88 €	466 627,20 €
18 Compte de liaison	- €	- €	165 Dépôts et cautionnements reçues	2 000,00 €	2 000,00 €
26 Participations et créances rattachées	- €	- €	18 Compte de liaison	- €	- €
27 Autres immos financières	- €	- €	26 Participations et créances rattachées	- €	- €
020 Dépenses imprévues	- €	10 000,00 €	27 Autres immos financières	- €	- €
			024 Produits des cessions	4 000,00 €	4 000,00 €
			021 Virement section fonctionnement	19 338,00 €	21 684,00 €
458101 Opération pour compte de tiers	400,00 €	- €	458201 Opération pour compte de tiers	400,00 €	- €
040/041 Opérations d'ordre	3 067,20 €	- €	040/041 Opérations d'ordre	30 627,20 €	28 977,00 €
001 Déficits année antérieure	187 231,76 €	173 535,67 €	001 Excédents Année antérieure	- €	- €
	1 823 050,08 €	2 358 635,67 €		1 823 050,08 €	2 358 635,67 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le budget primitif 2021 du budget principal, sur les bases précitées.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

BUDGET ANNEXE RESIDENCE DE LA MENUISERIE – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

D : 18/2021

Le compte administratif est le document qui permet d'apprécier la situation financière exacte du budget annexe, sur les bases des comptes arrêtés au 31 décembre de l'exercice concerné.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil, le détail du Compte Administratif 2020, conforme au compte de gestion de Mme CHALI, Trésorière Principale de Thionville.

Le compte Administratif 2020 fait apparaître les résultats suivants :

➤ Section de fonctionnement :

Budget RESIDENCE DE LA MENUISERIE - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	CA 2020	RECETTES	CA 2020
011 Charges à caractère général	6 166,28 €	013 Atténuations de charges	- €
012 Charges de personnel	- €	70 Produits des services	- €
014 Atténuations de produits	- €	73 Impôts et taxes	- €
65 Autres charges de gestion	- €	74 Dotations et participations	- €
66 Charges financières	10 434,15 €	75 Autres produits de gestion	21 396,12 €
67 Charges exceptionnelles	- €	76 Produits financiers	- €
68 Dotations aux provisions	- €	77 Produits exceptionnels	110 000,00 €
022 Dépenses imprévues	- €	78 Reprise sur amort et provisions	- €
023 Virement section investissement	- €		
042/043 Opérations d'ordre	127 232,07 €	042 Opérations d'ordre	17 232,07 €
002 Déficit année antérieure	- €	002 Excédents Année antérieure	
	143 832,50 €		148 628,19 €
Résultat de fonctionnement 2020 (Excédentaire)		4 795,69 €	

➤ Section d'investissement :

Budget RESIDENCE DE LA MENUISERIE - SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES		CA 2020	RECETTES		CA 2020
20 Immobilisations incorporelles		- €	13 Subventions d'investissement		- €
204 Subventions équipement versées		- €	16 Emprunts et dettes assimilées		- €
21 Immobilisations corporelles		10 929,40 €	20 Immobilisations incorporelles		- €
22 Immobilisations reçues en affectation		- €	204 Subventions équipement versées		- €
23 Immobilisations en cours		- €	21 Immobilisations corporelles		- €
10 Dotations Fonds divers Réserves		- €	22 Immobilisations reçues en affectation		- €
13 Subventions d'investissement		- €	23 Immobilisations en cours		- €
16 Emprunts et dettes assimilées		22 433,43 €	10 Dotations Fonds divers Réserves		28 078,59 €
18 Compte de liaison		- €	165 Dépôts et cautionnements reçues		- €
26 Participations et créances rattachées		- €	18 Compte de liaison		- €
27 Autres immos financières		- €	26 Participations et créances rattachées		- €
022 Dépenses imprévues		- €	27 Autres immos financières		- €
			024 Produits des cessions		- €
			021 Virement section fonctionnement		- €
040/041 Opérations d'ordre		17 232,07 €	040/041 Opérations d'ordre		127 232,07 €
001 Déficit année antérieure		149 305,06 €	001 Excédents Année antérieure		
		199 899,96 €			155 310,66 €

Résultat d'Investissement 2020 (Déficiaire)	-44 589,30 €
--	---------------------

➤ Résultat Net de clôture 2020 :

RESULTAT DE CLÔTURE 2020	Déficiaire
	-39 793,61 €

Sous la présidence de M-EVEN Philippe, 1^{er} Adjoint au Maire, après examen du compte administratif de l'exercice 2020, et après s'être fait présenter les registres de comptabilité, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2020, du budget annexe « Résidence de la Menuiserie », établi en concordance avec le compte de gestion du Trésor Public.

Votants : 18	
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Ordre du jour n° 8

BUDGET ANNEXE RESIDENCE DE LA MENUISERIE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020

D : 19/2021

Après lecture du Compte Administratif de l'exercice 2020, Monsieur le Maire soumet au Conseil, le Compte de Gestion du « Budget de la Résidence de la Menuiserie », pour l'exercice 2020, présenté par Mme CHALI, Trésorière Principale de Thionville.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la concordance entre les deux documents,
- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2020R, dressé par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Ordre du jour n° 9

BUDGET ANNEXE RESIDENCE DE LA MENUISERIE – AFFECTATION DU RESULTAT 2020

D : 20/2021

Monsieur le Maire rappelle que la mise en œuvre de l'instruction comptable M14, contraint les collectivités locales à se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice qui s'achève, avant la reprise de celui-ci dans le Budget Primitif de l'exercice suivant.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 RESIDENCE

RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT		RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses Réelles 2020	143 832,50 €	Dépenses Réelles 2020	50 594,90 €
Recettes Réelles 2020	148 628,19 €	Recettes Réelles 2020	155 310,66 €
Excédent réel 2020	4 795,69 €	Déficit réel 2020	104 715,76 €
Excédent 2019 reporté :	- €	Déficit 2019 reporté :	- 149 305,06 €
Résultat cumulé 2020	4 795,69 €	Résultat cumulé 2020	-44 589,30 €

dépenses RAR 2020
recettes RAR 2020

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

↳ A L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (report au compte de recette - section investissement - article 1068)	4 795,69 €
↳ A L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (report nouveau créateur - article 002 – en recette)	
AU DEFICIT D' INVESTISSEMENT REPORTE (report nouveau - article 001 – en dépense)	-44 589,30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVRE** l'affectation du résultat 2020 du budget annexe de la « Résidence de la Menuiserie », tel que présenté ci-dessus.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

BUDGET ANNEXE RESIDENCE DE LA MENUISERIE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

D : 21/2021

Le Budget Primitif 2021 a été établi :

☞ Le budget est voté par nature au niveau des chapitres et s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 166 689,30 €.

☞ Les autorisations budgétaires sont estimées en HT.

☞ En reportant les résultats 2020 :

- Excédents de fonctionnement reporté	:	0 €	(Art 002 - Recette)
- Déficit d'investissement reporté	:	44 589,30 €	(Art 001 – Dépense)
- Excédents de fonctionnement capitalisés	:	4 795,69 €	(Art 1068)

☞ La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 22 800,00 € en tenant compte :

➔ d'une recette de location des 4 appartements

Budget RESIDENCE DE LA MENUISERIE - SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	Pour mémoire BP 2020	BP 2021	RECETTES	Pour mémoire BP 2020	BP 2021
011 Charges à caractère général	12 365,00 €	12 365,00 €	013 Atténuations de charges	- €	- €
012 Charges de personnel	- €	- €	70 Produits des services	- €	- €
014 Atténuations de produits	- €	- €	73 Impôts et taxes	- €	- €
65 Autres charges de gestion	- €	- €	74 Dotations et participations	- €	- €
66 Charges financières	10 435,00 €	9 600,00 €	75 Autres produits de gestion	22 800,00 €	22 800,00 €
67 Charges exceptionnelles	- €	- €	76 Produits financiers	- €	- €
68 Dotations aux provisions	- €	- €	77 Produits exceptionnels	- €	- €
022 Dépenses imprévues	- €	- €	78 Reprise sur amort et provisions	- €	- €
023 Virement section investissement	- €	835,00 €			
042/043 Opérations d'ordre	- €	- €	042/043 Opérations d'ordre	- €	- €
002 Déficit année antérieure	- €	- €	002 Excédents Année antérieure	- €	- €
	22 800,00 €	22 800,00 €		22 800,00 €	22 800,00 €

☞ La section d'investissement s'équilibre à la somme de 143 889,30 €.

Budget RESIDENCE DE LA MENUISERIE - SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES	Pour mémoire BP 2020	BP 2021	RECETTES	Pour mémoire BP 2020	BP 2021
20 Immobilisations incorporelles	700,00 €	- €	13 Subventions d'investissement	- €	- €
204 Subventions équipement versées	- €	- €	16 Emprunts et dettes assimilées	118 100,00 €	136 258,61 €
21 Immobilisations corporelles	84 300,00 €	75 000,00 €	20 Immobilisations incorporelles	- €	- €
22 Immobilisations reçues en affectation	- €	- €	204 Subventions équipement versées	- €	- €
23 Immobilisations en cours	- €	- €	21 Immobilisations corporelles	- €	- €
10 Dotations Fonds divers Réserves	- €	- €	22 Immobilisations reçues en affectation	- €	- €
13 Subventions d'investissement	- €	- €	23 Immobilisations en cours	- €	- €
16 Remboursement d'emprunts	23 373,59 €	24 300,00 €	10 Dotations Fonds divers Réserves	28 078,59 €	4 795,69 €
18 Compte de liaison	- €	- €	165 Dépôts et cautionnements reçues	1 500,00 €	2 000,00 €
26 Participations et créances rattachées	- €	- €	18 Compte de liaison		- €
27 Autres immos financières	- €	- €	26 Participations et créances rattachées		- €
022 Dépenses imprévues	- €	- €	27 Autres immos financières		- €
		- €	024 Produits des cessions	110 000,06 €	- €
		- €	021 Virement section fonctionnement	- €	835,00 €
040/041 Opérations d'ordre	- €	- €	040/041 Opérations d'ordre	- €	- €
001 Déficits année antérieure	149 305,06 €	44 589,30 €	001 Excédents Année antérieure	- €	- €
	257 678,65 €	143 889,30 €		257 678,65 €	143 889,30 €

Le budget avec le détail des comptes est consultable en Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le budget primitif 2021 du budget annexe « Résidence de la Menuiserie », sur les bases précitées.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Ordre du jour n° 11

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU BLOSBERGER - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

D : 22/2021

Le compte administratif est le document qui permet d'apprécier la situation financière exacte du budget annexe sur les bases des comptes arrêtés au 31 décembre de l'exercice concerné.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil, le détail du Compte Administratif 2020, conforme au compte de gestion de Madame CHALI, Trésorière Principale de Thionville.

Le compte Administratif 2020 fait apparaître les résultats suivants :

➤ Section de fonctionnement :

Budget LOTISSEMENT DU BLOSBERGER - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	CA 2020	RECETTES	CA 2020
011 Charges à caractère général	695,00 €	013 Atténuations de charges	- €
012 Charges de personnel	- €	70 Produits des services	- €
014 Atténuations de produits	- €	73 Impôts et taxes	- €
65 Autres charges de gestion	1,34 €	74 Dotations et participations	- €
66 Charges financières	- €	75 Autres produits de gestion	- €
67 Charges exceptionnelles	- €	76 Produits financiers	- €
68 Dotations aux provisions	- €	77 Produits exceptionnels	84,00 €
022 Dépenses imprévues	- €	78 Reprise sur amort et provisions	- €
023 Virement section investissement	- €		- €
042/043 Opérations d'ordre	- €	042 Opérations d'ordre	696,34 €
002 Déficits année antérieure	- €	002 Excédents Année antérieure	2 622 771,14 €
	696,34 €		2 623 551,48 €

Résultat de fonctionnement 2020 (Excédentaire)	2 622 855,14 €
--	----------------

➤ Section d'investissement :

Budget LOTISSEMENT DU BLOSBERGER - SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	CA 2020	RECETTES	CA 2020
20 Immobilisations incorporelles	- €	13 Subventions d'investissement	- €
204 Subventions équipement versées	- €	16 Emprunts et dettes assimilées	- €
21 Immobilisations corporelles	- €	20 Immobilisations incorporelles	- €
22 Immobilisations reçues en affectation	- €	204 Subventions équipement versées	- €
23 Immobilisations en cours	- €	21 Immobilisations corporelles	- €
10 Dotations Fonds divers Réserves	- €	22 Immobilisations reçues en affectation	- €
13 Subventions d'investissement	- €	23 Immobilisations en cours	- €
16 Emprunts et dettes assimilées	- €	10 Dotations Fonds divers Réserves	- €
18 Compte de liaison	- €	165 Dépôts et cautionnements reçus	- €
26 Participations et créances rattachées	- €	18 Compte de liaison	- €
27 Autres immos financières	- €	26 Participations et créances rattachées	- €
022 Dépenses imprévues	- €	27 Autres immos financières	- €
		024 Produits des cessions	- €
		021 Virement section fonctionnement	- €
040/041 Opérations d'ordre	696,34 €	040/041 Opérations d'ordre	- €
001 Déficits année antérieure	2 347 744,05 €	001 Excédents Année antérieure	- €
	2 348 440,39 €		- €

Résultat d'Investissement 2020 (Déficitaire)	-2 348 440,39 €
--	-----------------

➤ Résultat Net de clôture 2020 :

RESULTAT DE CLÔTURE 2020	Excédentaire
	274 414,75 €

Sous la présidence de M. EVEN Philippe, 1^{er} Adjoint au Maire, après examen du compte administratif de l'exercice 2020, et après s'être fait présenter les registres de comptabilité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2020, établi en concordance avec le compte de gestion du Trésor Public.

Votants : 18	
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Ordre du jour n° 12

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU BLOSBERGER – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020

D : 23/2021

Après lecture du Compte Administratif de l'exercice 2020, Monsieur le Maire soumet au Conseil, le Compte de Gestion du « Budget du Lotissement du Blosberger », pour l'exercice 2020, présenté par Madame CHALI, Trésorière Principale de Thionville.

Après en avoir pris connaissance, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la concordance entre les deux documents,
- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2020, dressé par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU BLOSBERGER – AFFECTATION DU RESULTAT 2020

D : 24/2021

Monsieur le Maire rappelle que la mise en œuvre de l'instruction comptable M14, contraint les collectivités locales à se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice qui s'achève, avant la reprise de celui-ci dans le Budget Primitif de l'exercice suivant.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 BLOSBERGER

RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT		RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses Réelles 2020	696,34 €	Dépenses Réelles 2020	696,34 €
Recettes Réelles 2020	780,34 €	Recettes Réelles 2020	
Excédent réel 2020	84,00 €	Déficit réel 2020	-696,34 €
Excédent 2019 reporté :	2 622 771,14 €	Déficit 2019 reporté :	-2 347 744,05 €
Résultat cumulé 2020	2 622 855,14 €	Résultat cumulé 2020	-2 348 440,39 €
dépenses RAR 2020			0,00 €
recettes RAR 2020			0,00 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

↳ A L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT (report au compte de recette section investissement article 1068)	ne pas utiliser le 1068 sur ce budget l'excédent de fonctionnement ne se constate uniquement que sur le 002	
↳ A L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (report nouveau créateur - article 002 – en recette)		2 622 855,14 €
↳ AU DEFICIT D' INVESTISSEMENT REPORTE (report nouveau - article 001 – en dépense)		-2 348 440,39 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'affectation du résultat 2020 du Budget annexe du Lotissement du Blosberger, tel que présenté ci-dessus.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU BLOSBERGER – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

D : 25/2021

Le Budget Primitif 2021 a été établi :

☞ Le budget est voté par nature au niveau des chapitres et s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 5 505 710,28 €.

☞ Les autorisations budgétaires sont estimées en hors taxes.

☞ En reportant les résultats 2020 :

- Excédents de fonctionnement reporté : 2 622 855,14 € (Art 002 – Recette)
 - Déficit d'investissement reporté : 2 348 440,39 € (Art 001 – Dépense)

☞ La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 2 757 855,14 € en tenant compte d'un virement à la section d'investissement (art 023) d'un montant de 2 747 855,14 € (*autofinancement*)

Budget LOTISSEMENT DU BLOSBERGER - SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	Pour mémoire BP 2020	BP 2021	RECETTES	Pour mémoire BP 2020	BP 2021
011 Charges à caractère général	1 000,00 €	9 000,00 €	013 Atténuations de charges	- €	- €
012 Charges de personnel	- €	- €	70 Produits des services	- €	- €
014 Atténuations de produits	- €	- €	73 Impôts et taxes	- €	- €
65 Autres charges de gestion	10,00 €	303,00 €	74 Dotations et participations	- €	125 000,00 €
66 Charges financières	- €	- €	75 Autres produits de gestion	- €	- €
67 Charges exceptionnelles	- €	- €	76 Produits financiers	- €	- €
68 Dotations aux provisions	- €	- €	77 Produits exceptionnels	- €	- €
022 Dépenses imprévues	9 000,00 €	697,00 €	78 Reprise sur amort et provisions	- €	- €
023 Virement section investissement	2 622 771,14 €	2 747 855,14 €			
042/043 Opérations d'ordre	- €	- €	042/043 Opérations d'ordre	10 010,00 €	10 000,00 €
002 Déficits année antérieure	- €	- €	002 Excédents Année antérieure	2 622 771,14 €	2 622 855,14 €
	2 632 781,14 €	2 757 855,14 €		2 632 781,14 €	2 757 855,14 €

☞ La section d'investissement s'équilibre à la somme de 2 747 855,14 €.

Budget LOTISSEMENT DU BLOSBERGER - SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES	Pour mémoire BP 2020	BP 2021	RECETTES	Pour mémoire BP 2020	BP 2021
20 Immobilisations incorporelles	- €	- €	13 Subventions d'investissement	- €	- €
204 Subventions équipement versées	- €	- €	16 Emprunts et dettes assimilées	- €	- €
21 Immobilisations corporelles	- €	- €	20 Immobilisations incorporelles	- €	- €
22 Immobilisations reçues en affectation	- €	- €	204 Subventions équipement versées	- €	- €
23 Immobilisations en cours	- €	- €	21 Immobilisations corporelles	- €	- €
10 Dotations Fonds divers Réserves	- €	- €	22 Immobilisations reçues en affectation	- €	- €
13 Subventions d'investissement	- €	- €	23 Immobilisations en cours	- €	- €
16 Remboursement d'emprunts	265 017,09 €	389 414,75 €	10 Dotations Fonds divers Réserves	- €	- €
18 Compte de liaison	- €	- €	165 Dépôts et cautionnements reçus	- €	- €
26 Participations et créances rattachées	- €	- €	18 Compte de liaison	- €	- €
27 Autres immos financières	- €	- €	26 Participations et créances rattachées	- €	- €
022 Dépenses imprévues	- €	- €	27 Autres immos financières	- €	- €
			024 Produits des cessions	- €	- €
			021 Virement section fonctionnement	2 622 771,14 €	2 747 855,14 €
040/041 Opérations d'ordre	10 010,00 €	10 000,00 €	040/041 Opérations d'ordre	- €	- €
001 Déficits année antérieure	2 347 744,05 €	2 348 440,39 €	001 Excédents Année antérieure		- €
	2 622 771,14 €	2 747 855,14 €		2 622 771,14 €	2 747 855,14 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le budget primitif 2021 sur les bases précitées.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Ordre du jour n° 15

SUBVENTIONS 2021 – AIDES AUX ASSOCIATIONS LOCALES

D : 26/2021

Les crédits ouverts au Budget Primitif 2021 s'élèvent à :

- article 657362 – C.C.A.S. 5 000 €
- article 6574 – Subventions de fonctionnement
aux associations 25 000 €

Compte tenu de la crise sanitaire, la commission a diminué de 30 % les subventions des associations par rapport à l'année dernière, excepté les associations à caractère social et sanitaire.

La Commission chargée de la jeunesse et des sports s'est réunie et propose de répartir les subventions aux associations locales comme suit :

SUBVENTIONS 2021		
Associations	Montant perçu en 2020	Proposition 2021
ASC 2 Vallées	8 000 €	5 600 €
Judo Club	2 500 €	1 750 €
ES2K	9 000 €	4 500 € ¹
C3F VTT	750 €	0 € ³
Amitié et Partage	1 000 €	700 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 500 €	1 700 € ²
JSP	700 €	700 €
Abri du Bichel Sud	0 €	0 €
Arboriculteurs	500 €	350 €
Donneurs de sang	200 €	200 €
Association Prévention routière	50 €	50 €
Amicale de Musique St Hubert	2 700 €	0 €
Les Raudis	300 €	200 €
UNC Sierck	100 €	100 €
UNC Thionville	100 €	100 €
Les Amis du Père Scheil *	700 €	490 €
Comité des fêtes	500 €	0 €
La Tristan Libaert	250 €	0 € ³
Vide dressing	0 €	0 €
APE	0 €	0 €
Pêche	0 €	0 €
MONTANTS	28 850 €	16 440 €
	Crédits inscrits au BP	25 000 €
	SOLDE	8 560 €
	Montant perçu en 2020	Proposition 2021
CCAS	6 900 €	5 000 €

1. La proposition tient compte de la prise en charge par la Commune de la réparation de la fenêtre (1 500 €) suite au défaut d'assurance de l'association. Le montant vient en déduction de la subvention accordée.
2. La proposition tient compte de la prise en charge par l'amicale des Sapeurs-Pompiers de la peinture pour remise en état des locaux (200 €).
3. Les 2 associations (C3F VTT + Trisan) ne percevront pas de subvention cette année, car la Commune participera à l'aménagement d'un terrain pour l'école de VTT.

***NB :**

☞ **ARTICLE L2541-17 du CGCT**

Créé par la loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996

Le Maire, les Adjointes et les Membres du conseil municipal ne peuvent prendre part aux délibérations et décisions relatives aux affaires dans lesquelles ils sont intéressés personnellement ou comme mandataires.

☞ **Décision rendue par le Conseil d'Etat (CE, 9 juillet 2003, Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne, n° 248344) :**

Le Conseil d'Etat a considéré que la seule présence de conseillers intéressés au cours de la délibération (débat et vote) peut influencer le vote du conseil. Un conseiller ne doit donc pas siéger lors d'une délibération à laquelle il est intéressé au sens de l'article L 2541-17 du CGCT.

Un président ou vice-président d'une association sont donc bien évidemment considérés comme intéressés.

M. BURY, Président de l'association « Les Amis du Père Scheil », n'a pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VALIDE** les propositions suivantes :

- CCAS : : 5 000 €
- Associations : 16 440 €

Votants : 18	
Pour	17
Contre	0
Abstention	1

Ordre du jour n° 16

TRAVAUX SYLVICOLES 2021

D : 27/2021

Monsieur STANEK Philippe, adjoint au Maire, chargé de la forêt, présente à l'assemblée, le programme de travaux sylvicoles 2021, approuvé par la Commission forêt.

- Investissement : 11 670.00 € HT (article 2128 au BP 2021)
 - Dégagement manuel des régénérations naturelles
- Fonctionnement : 26 970,00 € HT (article 61524 au BP 2021)
 - Cloisonnement et dépressage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le programme de travaux tel que défini ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la commande de travaux sylvicoles 2021 auprès des services de l'ONF pour un montant de 38 640,00 € HT.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

- *Vu la délibération du Conseil Municipal N°08/2021 en date du 21 janvier 2021 relative à l'acquisition de terrain Section 39 Parcelle 89*
- *Vu la délibération du Conseil Municipal N°09/2021 en date du 21 janvier 2021 relative à l'acquisition de terrain Section 39 Parcelles 87 et 88*
- *Vu la délibération du Conseil Municipal N°10/2021 en date du 21 janvier 2021 relative à l'acquisition de terrain Section 39 Parcelles 76, 77, 78, 79, 90, 360, 363, 441*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations en date du 21 janvier dernier décidant l'acquisition de terrains en vue de réaliser une aire de loisirs pour les enfants derrière les écoles.

Il précise également que ces parcelles étant exploitées par M. KINTZINGER Jean-François, agriculteur, il convient de verser à l'intéressé une indemnité d'éviction d'un montant de 3 500 € pour les parcelles suivantes d'une superficie totale de 1 ha 13 a 67 ca :

- la parcelle N°89 section 39, d'une superficie de 20 a 55 ca
- la parcelle N°87 section 39, d'une superficie de 17 a 47 ca,
- la parcelle N°88 section 39, d'une superficie de 20 a 38 ca
- la parcelle N°76 section 39, d'une superficie de 5 a 71 ca,
- la parcelle N°77 section 39, d'une superficie de 5 a 84 ca
- la parcelle N°78 section 39, d'une superficie de 5 a 77 ca
- la parcelle N°79 section 39, d'une superficie de 5 a 23 ca
- la parcelle N°90 section 39, d'une superficie de 10 a 00 ca
- la parcelle N°360 section 39, d'une superficie de 13 a 60 ca
- la parcelle N°363 section 39, d'une superficie de 6 a 92 ca
- la parcelle N°441 section 39, d'une superficie de 2 a 20 ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'indemnité d'éviction d'un montant de 3 500 € au profit de M. KINTZINGER Jean-François ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE KÖNIGSMACKER ET ENEDIS POUR LA MISE EN PEINTURE DES TRANSFORMATEURS DE RUES.

D : 29/2021

Monsieur Le Maire expose que le contrat de concession pour la distribution de l'énergie électrique stipule qu'Enedis exploite les ouvrages de distribution publique. Cette exploitation comprend le renouvellement et l'entretien des ouvrages, étant entendu que l'entretien visé concerne les aspects techniques des ouvrages en vue du maintien en bon état de fonctionnement du réseau.

Au-delà du contenu de l'obligation d'entretien telle que rappelée ci-dessus résultant du contrat de concession, Enedis est sensibilisé à l'aspect esthétique des ouvrages et à leur intégration dans l'environnement sur le territoire de la commune.

Dans ce cadre, Enedis, au-delà de sa stricte mission de service public, a ciblé deux domaines d'actions proches des préoccupations des villes et pour lesquelles il peut agir :

- ✓ Être un partenaire de certains chantiers des collectivités locales visant l'intégration sociale de publics en difficultés.
- ✓ Participer à l'amélioration du cadre de vie.

Le Maire expose le souhait de la commune de réaliser des fresques sur les transformateurs de rues.

A cet effet, il convient de signer une convention de partenariat avec Enedis pour une durée de 1 an, afin de définir les modalités de mise en œuvre d'une opération de rénovation de postes de distribution publique d'Enedis. Un plan particulier de sécurité et de protection de la santé accompagné d'une réunion d'information sera établi avant la mise en œuvre du chantier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la réalisation de fresques sur les transformateurs Enedis ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec Enedis et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE KÖENIGSMACKER ET ORANGE POUR LA MISE EN PEINTURE DES ARMOIRES DE RUE

D : 30/2021

Le Maire expose le souhait de la commune de réaliser des fresques sur les armoires techniques de rues.

A cet effet, il convient de signer une convention de partenariat avec ORANGE pour la durée des travaux, afin de définir les modalités pratiques pour améliorer l'esthétisme et l'intégration des ouvrages techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la réalisation de fresques sur les armoires de rues ORANGE ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec ORANGE et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer d'autres conventions relatives à ce projet.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (D.E.C.I) – CONTROLE DES POTEAUX ET BOUCHES D'INCENDIES

D : 31/2021

- **Adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes**
- **Lancement d'une (des) consultation(s) correspondante(s)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 (article 77) et le décret n°2015-235 du 27 février 2015, le SDIS a dû mettre en place un règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie.

Jusqu'à présent, le contrôle de ces poteaux d'incendie était réalisé par les pompiers du SDIS. Mais compte tenu de la réglementation susvisée qu'il faut désormais mettre en application, les communes (ou leurs intercommunalités si la compétence leur a été transférée) sont dans l'obligation de reprendre ce contrôle, qui, au travers du nouveau règlement du SDIS, a été allégé pour être porté à une périodicité de 3 ans au lieu de 1 an actuellement.

Monsieur le Maire ajoute qu'en complément, et afin que cette charge ne grève pas leurs finances et n'entraîne pas de nouvelles contraintes techniques, deux mesures sont proposées aux collectivités concernées (communes et intercommunalités) :

- d'une part, une baisse des cotisations du SDIS équivalente au plus au coût du contrôle annuel des poteaux (mise en place en 2019) ;
- d'autre part, la mise en place d'un groupement de commandes en vue de conclure des accords-cadres par lots, sur les 5 territoires de Moselle, afin d'optimiser et de réduire le coût de ces contrôles.

En effet, la mise en place d'un premier groupement de commandes a eu lieu en 2018, à travers un accord-cadre à bons de commande d'une durée de 3 ans, pour chaque territoire, soit jusqu'au 01/08/2021. En sachant que les derniers bons de commandes s'exécuteront jusqu'au 31/12/2021. La démarche s'étant avérée concluante, ce nouveau groupement vise à renouveler ce dispositif pour les années à venir, à compter du 01/01/2022 et couvrant les années 2022, 2023 et 2024.

Monsieur le Maire précise que le nouveau groupement de commandes, qui sera mis en place pour le 01/01/2022, n'engendrera aucun frais pour les membres. En effet, le Département de la Moselle, tant au titre de la solidarité territoriale, qu'en qualité de propriétaire de poteaux d'incendie, prendra en charge à la fois les études, la constitution du cahier des charges pour les consultations des entreprises, les mesures de publicité qui y sont liées, ainsi que le suivi de la bonne exécution du marché par Moselle Agence Technique, en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Département de la Moselle (coordonnateur) a mandaté son assistant Moselle Agence Technique pour créer un groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants.

Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (Département de la Moselle) et que le début des prestations sera fixé après la clôture du contrat actuel.

Monsieur le Maire, à la fin de son exposé, sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier.

M. Arnaud SPET, Directeur de MATEC, n'a pas pris part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

L'exposé de Monsieur le Maire, entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune de KÖENIGSMACKER au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle, pour le contrôle du parc d'hydrants : poteaux et bouches d'incendie ;
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants : poteaux et bouches d'incendie (jointe en annexe) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants : poteaux et bouches d'incendie ;

- **AUTORISE** le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants, ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres, les marchés, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant ; issus du groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants et pour le compte des membres du groupement ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- **PRECISE** que les dépenses inhérentes au contrôle du parc d'hydrants seront inscrites aux budgets correspondants.

Votants : 18	
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Ordre du jour n° 21

ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MOSELLE - CAUE

D : 32/2021

Le **CAUE de la Moselle** est une association d'information, de sensibilisation, de conseil, et de formation, ouvert aux élus, collectivités territoriales, administrations, enseignants, professionnels du cadre de vie et aux particuliers, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Concernant le tarif d'adhésion au CAUE de la Moselle et considérant que le département de la Moselle finance le CAUE par la Taxe d'aménagement et MATEC, il a été décidé par délibération du conseil d'administration du CAUE en date du 7 juin 2018, que toute collectivité déjà adhérente à MATEC et souhaitant adhérer au CAUE bénéficierait d'une adhésion gratuite au CAUE.

A titre d'information et pour les collectivités non adhérentes à MATEC, le tarif d'adhésion au CAUE est le suivant :

- *0,20 €/habitant avec un minimum de contribution de 100 € et un maximum de 5 000 € pour les communes*
- *0,10 €/habitant avec un minimum de contribution de 100 € et un maximum de 5 000 € pour les EPCI*
- *0,05 €/habitant avec un minimum de contribution de 100 € et un maximum de 2 500 € pour les syndicats*

Compte tenu de ces éléments, et du fait que la collectivité soit déjà adhérente à MATEC, aucune cotisation au CAUE de la Moselle ne sera due au titre de son adhésion.

M. Pierre ZENNER, Vice-Président du CAUE et M. Arnaud SPET, Directeur du CAUE, n'ont pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune de KENIGSMACKER au CAUE de la Moselle, Association dont le but est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter au contexte local pour toute la durée du mandat, et dont les statuts figurent en annexe de la présente délibération ;
- **MANDATE** Monsieur Le Maire, pour représenter la Commune de KENIGSMACKER avec voix délibérative, aux Assemblées Générales du CAUE de la Moselle

Votants : 17	
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

Ordre du jour n° 22

**ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT DE LA CCAM : RETOUR DE COMPETENCE
« AMENAGEMENT DES USOIRS » ET SON IMPACT SUR LES ATTRIBUTIONS DE
COMPENSATION(AC) DES COMMUNES CONCERNEES**

D : 33/2021

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan a présenté son rapport lors de sa séance du 23 février 2021 aux représentants des communes membres y siégeant

LE CONTEXTE :

La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM) disposait, dans le cadre de ses statuts, de la compétence supplémentaire « Aménagement et entretien des usoirs : Traitement qualitatif de surface et enfouissement des réseaux secs sur les accès immédiats des bâtiments publics ayant un intérêt patrimonial touristique ».

Dans le cadre de l'exercice de cette compétence supplémentaire, la CCAM avait mis en place le dispositif dit « des enveloppes de travaux » par lequel elle assurait la maîtrise d'ouvrage de travaux d'enfouissement de réseaux secs et de requalification d'espaces publics au bénéfice de ses Communes membres.

Ainsi, sur la période 2014-2019, le Conseil Communautaire a, par délibération en date du 02/12/2014, acté la mobilisation d'une enveloppe totale de 6 081 656 € HT, répartie par commune sur la base de la population INSEE au 01/01/2014.

Cinq communes ont souhaité faire réaliser des travaux complémentaires, les dépassements d'enveloppes budgétaires correspondants ont fait l'objet d'un recours à l'emprunt.

La CCAM a ainsi contracté des prêts pour le compte des communes, compensés ensuite au travers de leurs attributions de compensation.

Sont concernés BETTELAINVILLE, BOUSSE, INGLANGE, METZERESCHE et RURANGE-LESTHIONVILLE.

Le 24 septembre 2019, le Conseil Communautaire de la CCAM a validé le principe de modification des statuts de la CCAM par le retour de la compétence supplémentaire « Aménagement et entretien usoirs » aux Communes membres à compter du 1er juillet 2020.

Les emprunts ont alors été transférés aux communes concernées à compter du 1er juillet 2020, déchargeant ainsi la CCAM du règlement des échéances prises en charge par les communes.

EVALUATION DES CHARGES RELATIVES A L'EXERCICE 2021 :

Pour calculer les AC 2021, il faut prendre en compte le montant des emprunts transférés aux communes pour le second semestre 2020 et pour l'année 2021, soit 3 semestres.

	AC 2020 perçues par les communes	Montant des charges relatives au retour de compétence "Aménagement des usoirs" (3 semestres)	AC 2021
BETTELAINVILLE	-22 822,00 €	36 606.12 €	14 207,04 €
BOUSSE	40 249,00 €	40 285.50 €	80 535,50 €
INGLANGE	34 623,82 €	15 003.00 €	49 999,00 €
METZERESCHE	-6 656,00 €	15 415.50 €	8 759,50 €
RURANGE-LESTHIONVILLE	-16 089,00 €	40 138.50 €	24 059,50 €

EVALUATION DES CHARGES A PARTIR DE L'EXERCICE 2022 :

Pour calculer les AC à compter de l'exercice 2022, il faut prendre en compte le montant des emprunts transférés aux communes correspondant à 2 semestres :

	AC 2020 perçues par les communes	Montant des charges relatives au retour de compétence "Aménagement des usoirs" (2 semestres)	AC 2022 et suivantes
BETTELAINVILLE	-22 822,00 €	24 404.08 €	2 005,00 €
BOUSSE	40 249,00 €	26 857.00 €	67 106,00 €
INGLANGE	34 623,82 €	10 002.00 €	44 998,00 €
METZERESCHE	-6 656,00 €	10 277.00 €	3 621,00 €
RURANGE-LESTHIONVILLE	-16 089,00 €	26 759.00 €	10 670,00 €

Compte-tenu de ce qui précède, il convient au Conseil Municipal d'adopter le rapport de la CLECT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-5 ;

Vu le Code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 septembre 2019, validant la modification des statuts de la CCAM par le retour de la compétence supplémentaire « Aménagement et entretien usoirs » aux Communes membres à compter du 1er juillet 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-DCL/1-003 du 14 janvier 2020 portant modification des statuts de la CCAM ;

Vu le rapport de la CLECT de la CCAM en date du 23 février 2021 ;

Considérant que pour être adopté, le rapport établi par la CLECT doit être approuvé par délibération concordante, à la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres de la CCAM ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT précité, tel qu'annexé ;
- **NOTIFIE** au Président de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan la décision du Conseil Municipal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'application des présentes.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Ordre du jour n° 23

TRANSMISSION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET DU SERVICE PUBIC D'EAU POTABLE 2019

D : 34/2021

Conformément à la loi n° 95-101 du 02 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et plus particulièrement au décret d'application N°95-635 du 06 mai 1995, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement le SIAKOHM a produit son rapport annuel sur l'exécution du service public de l'assainissement.

Ce rapport approuvé par délibération du Conseil Syndical en date du 11 mars 2021, a pour objet de rassembler et de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement sur les différentes communes constituant le syndicat.

A l'issue du Comité Syndical, le Président a remis ledit rapport aux délégués des communes membres, en les invitant à faire porter le sujet de sa présentation à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

De la même manière, le Syndicat Intercommunal des Eaux de Kœnigsmacker et Malling le SIDEKOM, a édité son rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Il a été approuvé par délibération du Conseil Syndical en date du 23 novembre 2020, et a pour objet de rassembler et de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable sur les différentes communes constituant le syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VALIDE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2019 et du service public d'eau potable 2019.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Ordre du jour n° 24

CESSION DE TERRAINS- SECTION 50 PARCELLES 289 et 279

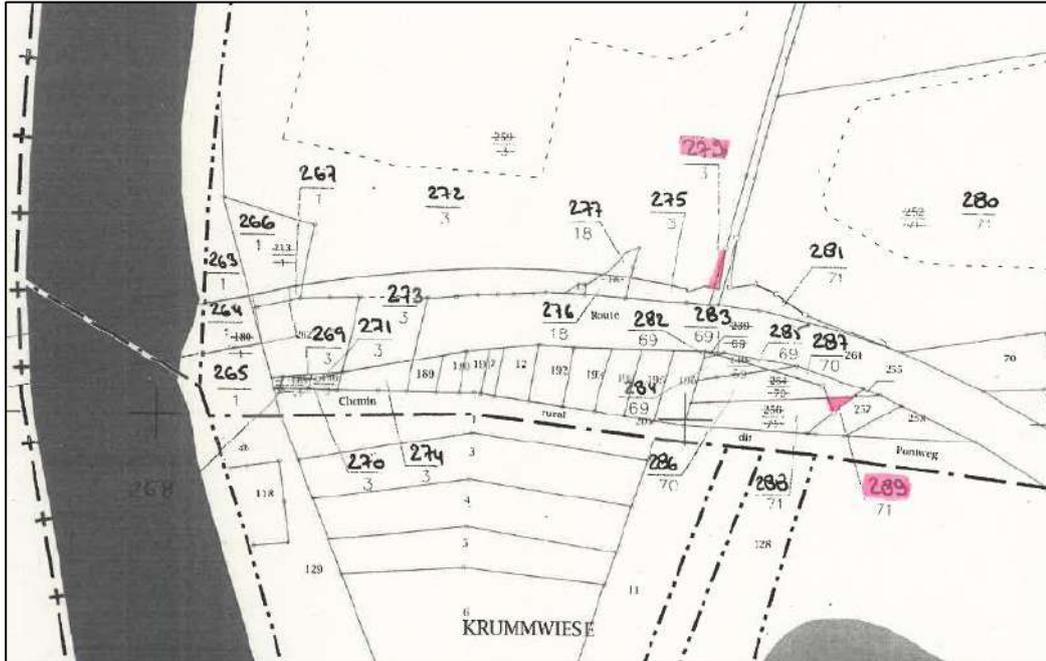
D : 35/2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet de reconstruction du pont de la RD56 entre Cattenom et Kœnigsmacker, déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 17 août 2015 a nécessité l'incorporation au Domaine Public Départemental, des parcelles appartenant à la commune de Kœnigsmacker cadastrées ci-dessous :

Section 50 – N°256 – contenance totale : 340 m² - Emprise N°289 : 17 m²

Section 50 – N°260 – contenance totale : 4 942 m² - Emprise N°279 : 8 m²

S'agissant d'un projet d'intérêt général, le Département de la Moselle propose de régulariser l'acquisition de ces deux parcelles N°279 et N°289, d'une superficie totale de 25 m², à l'euro symbolique.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à céder les parcelles N°279 et N°289 section 50, d'une superficie totale de 25 m², au Département de la Moselle dans le cadre de la reconstruction du Pont de la RD 56 entre Cattenom et Kœnigsmacker, à l'euro symbolique.
- **AUTORISE** Le Maire à signer l'acte de vente, ainsi que tous les documents et effectuer toutes les démarches pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Décisions prises par le Maire dans
le cadre des délégations permanentes accordées par le Conseil Municipal
(D37/2020)

Le Maire de la Commune de Kœnigsmacker,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,
- VU le code des marchés publics, notamment en application des articles 1 et 28,
- VU la délibération D37/2020, en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé Monsieur le Maire, de prendre par délégation, certaines des décisions prévues en application de l'article L2122-22 susvisé,
- **CONSIDERANT** l'obligation d'informer l'assemblée municipale, des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

- **INFORME** les Conseillers que dans le cadre de cette délégation, il a signé :

DEPENSES					
N°Décision	TITULAIRE	OBJET	MONTANT HT	REFERENCES	Date du CM
D26	STRADEST	Tranchée pose de réseau télécommunication	2 037,80 €	Devis du 08/02/21	08/04/2021
D27	TERRAFOR	Etude de sol salle périscolaire Mission G4	1 140,00 €	Devis du 08/02/21	08/04/2021
D28	HACKEL	Réparation tracteur McCormick	328,00 €	Devis du 19/02/21	08/04/2021
D29	HACKEL	Réparation tracteur John Deere	926,60 €	Devis du 19/02/21	08/04/2021
D30	SERVILOC	Balayage des caniveaux de la commune – année 2021	5 574,00 €	Devis du 23/02/21	08/04/2021
D31	SCHMIT SAICA	Vêtements de travail	474,76 €	Devis du 23/02/21	08/04/2021

D32	TIRBISCH TOITURES	Remplacement Dômes + démoussage Salle polyvalente	5 922,52 €	Devis du 02/03/21	08/04/2021
D33	TIRBISCH TOITURES	Travaux toitures Chapelle	116,19 €	Devis du 02/03/21	08/04/2021
D34	TIRBISCH TOITURES	Travaux toitures Eglise	2 109,83 €	Devis du 02/03/21	08/04/2021
D35	LACROIX	Panneaux signalisation	1 055,10 €	Devis du 26/03/21	08/04/2021
D36	AUXIDYS	Traitement de 6 chênes contre chenilles processionnaires	1 456,00 €	Devis du 30/03/21	08/04/2021

Le Conseil Municipal déclare avoir reçu communication des décisions précitées, prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

COMMUNICATIONS

- Salle intergénérationnelle et périscolaire : forage et coulage des pieux en cours, installation du panneau de chantier (semaine 15), planning modifié avec report (charpente juillet 2021).
- Travaux foret du Sprieden : début travaux semaine 15, durée du chantier : 1 mois.
- Signalisation routière : marquage au sol (avenue du Père Scheil, rue St Martin, Rte de Thionville). Bien accueilli par les riverains.
- Déplacement du city stade : reste à poser le tapis synthétique.
- Coussins berlinois rue Oudrenne : mise à l'essai prochainement avec l'accord du Département.
- Dégradation salle (jet de cailloux, ...) + derrière les services techniques.
- Police municipale : rencontre avec BH et gendarmerie pour mise en forme des conventions. Si accord des différents services, mise en place en septembre.
- Réunion sur l'utilisation des défibrillateurs est reportée.
- Assainissement rue de la Gare terminé
- Subventions DETR et AMISSUR : en attente de réponse.
- Fibre maison de santé et salle polyvalente sera prochainement installée.
- Centre aéré se tiendra du 12 au 30 juillet, puis semaines jeunesse de l'Arc Mosellan du 02 au 13 août pour les ados.
- Travaux entretien routes départementales 15+16 avril. Route barrée du giratoire LORCA vers Koenigsmacker.
- Embauche CDD 1 an, agent technique, en remplacement de l'agent en disponibilité.
- Marché hebdomadaire : recherche d'un primeur.
- Logements de la Commune : 2 logements bientôt vacants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 35.

Procès-verbal relatif aux délibérations n° D : 12/2021 à D : 35/2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire

M. EVEN Philippe